

## Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : CV/275/22/079 RL

Visite effectuée le 14/12/22

Nombre de page du présent rapport : 2

### Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : GFA de Lies – M. BARON Eric  
Adresse actuelle : 5 chemin de Peyrehitte – 65200 LIES  
Téléphone : 06.32.84.03.72  
Mail : eric.baron1@orange.fr

### Terrain :

Adresse : 7 chemin de Peyrehitte – 65200 LIES  
Parcelle habitation : B 485  
Superficie du terrain : 2000 m<sup>2</sup>  
Superficie disponible : 30 m<sup>2</sup>  
Traitement adapté au sol : Inconnu  
Exutoire sur parcelle : aucun

### Habitation :

Type de bâtiment : résidence Principale  
Nombre de pièces-principales : 4  
Nombre d'occupants : 3  
Parcelle assainissement : B 484

### Installation d'assainissement existante :

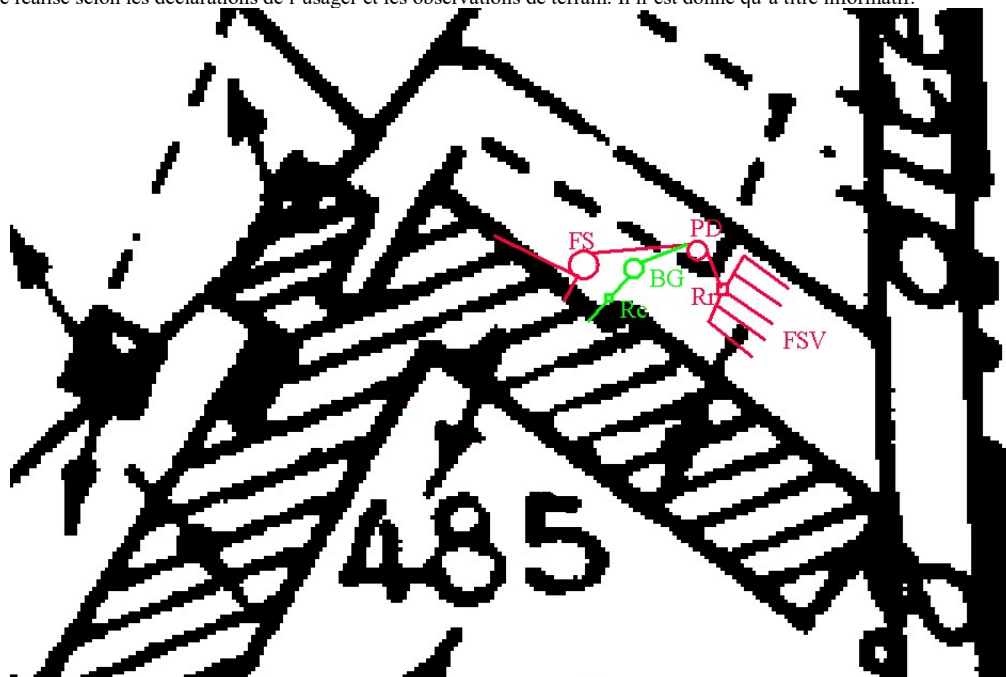
Date de mise en place : 2001

Type d'installation : Fosse septique de 1500 L, préfiltre décolloïdeur de 300 L, bac à graisse de 300 L et lit filtrant vertical non drainé à massif de sable de 30 m<sup>2</sup> (selon l'ancien propriétaire)

Regards : 1 regard pour la fosse septique et 1 regard pour le bac à graisse

### Plan de l'installation :

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre informatif.



## Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
<b>Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC</b>		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	Pas de travaux réalisés
<b>Evaluation des risques sanitaires et environnementaux</b>		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non	/
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Oui	Aucune information ne permet d'affirmer la présence du filtre à sable
<b>Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu</b>		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Oui	Niveau d'eau très haut dans la fosse et suspicion de débordement
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Non	Aucune information ne permet d'affirmer la présence du filtre à sable
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées et collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
<b>Evaluation du fonctionnement de l'installation</b>		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non	Niveau d'eau très haut dans la fosse septique
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	
<b>Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure</b>		
Entretien conforme	Non	Niveau d'eau très haut dans la fosse septique et suspicion de débordement
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Oui	Vidange réalisée le 03/07/19 par PSI
Curage des canalisations (hors épandage)	Non concerné	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Aucun regard accessible pour le filtre à sable
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Oui	Bac à graisse et ses réhausses déformés

## Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante  
 Installation présentant des dangers pour la santé des personnes  
 Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement  
 Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs  
 Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** L'installation d'assainissement est classée **non-conforme** au sens de l'arrêté du 27 Avril 2012 car elle est incomplète. En effet, aucune information ne permet d'affirmer la présence du filtre à sable. Notons également que l'installation présente un dysfonctionnement majeur (niveau d'eau très haut dans la fosse septique) et une usure (bac à graisse et ses réhausses déformé).

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux obligatoires à une mise en conformité</b>	<input type="checkbox"/> <b>Liste de recommandations</b>
--	--

- Réaliser une étude de sol définissant l'installation d'assainissement adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil de l'immeuble,
- Mettre en place l'installation d'assainissement préconisée par le bureau d'étude après validation du projet de réhabilitation par le SPANC.

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Travaux obligatoires à réaliser dans un délai de 1 an en cas de vente de l'immeuble (article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation).

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **15 décembre 2022**.  
 Le Président du SPANC,  
 Thibaut MAURIN.

